





ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?

Téléchargez le 3° Plan départemental forêt-bois et ses 19 fiches actions sur le site : www.ardeche.fr/foret et retrouvez tous les règlements d'aides du Département sur : www.ardeche.fr/guide-des-aides

Sur le foncier forestier, visitez le site de la B2F07, la "Bourse foncière forestière de l'Ardèche" www.b2f.ardeche.fr avec : une carte interactive, des formulaires en ligne pour publier des biens forestiers ou demander des coordonnées, une rubrique "démarches et aides". Ce site public est sécurisé, gratuit.

Pour avoir des informations en matière de transport des bois ronds sur le réseau routier départemental, rendez-vous sur la page : www.ardeche.fr/foret. Vous y trouverez une carte interactive et spécifique des conditions de circulation, le formulaire en ligne de demande d'autorisation dérogatoire 'ADTB'.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES SOUTENUS PAR LE DÉPARTEMENT ET À VOTRE SERVICE :

 Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Auvergne-Rhône-Alpes

145 avenue Georges Brassens - CS 30418 26504 Bourg-lès-Valence cedex

Tél.: 04 27 24 01 80

Mail: auvergnerhonealpes@cnpf.fr Site: https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/

Association des Communes forestières de l'Ardèche (COFOR)

10, place Olivier de Serres

07200 Aubenas Tél: 04 75 39 41 16

Mail: ardeche@communesforestieres.org Site: http://communesforestieres-aura.org

• FIBOIS 07-26

Interprofession de la filière forêt-bois Ardèche et Drôme

Ineed Rovaltain TGV 1, rue Marc Seguin BP 11159 26958 Valence cedex 09 Tél.: 04 75 25 97 05

Mail: contact@fibois.com Site: www.fibois.com

Département de l'Ardèche Hôtel du Département BP 737 07007 Privas Cedex www.ardeche.fr





3° PLAN DÉPARTEMENTAL FORÊT-BOIS 2018 > 2022

De quelles aides pouvez-vous bénéficier?



















La forêt ardéchoise couvre 58 % de la superficie du territoire soit 323 000 ha. Avec près de 1 300 emplois recensés en 2017, un poids estimé à 156 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 20 % sur la dernière décennie), la filière forêt-bois pèse dans l'économie locale. Elle est stratégique pour l'aménagement durable du territoire et participe à sa transition écologique.

Depuis 2006, et le vote d'un premier Plan départemental, le Département de l'Ardèche soutient cette filière, ses acteurs de l'amont à l'aval. Les stratégies d'accompagnement doivent désormais être davantage orientées vers les circuits de proximité et les filières locales.

Dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué, les choix de gestion forestière et de pratiques sylvicoles doivent eux concourir à la résilience des peuplements et au maintien d'une ressource de qualité pour l'avenir.

Le Département de l'Ardèche a approuvé en 2018 un 3° Plan départemental forêt-bois sur 5 ans (PDFB 2018-2022). Structuré autour de 7 enjeux majeurs, ce programme se décline en 19 actions dont des dispositifs d'aides, directes ou indirectes, à destination des propriétaires forestiers privés et publics, des collectivités, des entrepreneurs de travaux forestiers ainsi que des entreprises du bois énergie, de la première et seconde transformation.



Bernadette ROCHE

Conseillère départementale déléguée à la forêt et à l'aménagement foncier











De quelles AIDES pouvez-vous bénéficier?



- Bénéficier d'une aide à la restructuration foncière forestière : prise en charge à 80 % des frais de notaire et de géomètre en cas d'échange amiable et d'achat de petites parcelles forestières.
- Bénéficier d'une aide (investissement) pour créer ou améliorer des dessertes forestières internes aux massifs : routes forestières, pistes, places de dépôts et de retournement. *
 Une prise en charge partielle des coûts pour les avant-projets complexes, portés par des collectivités, peut aussi être apportée par le Département.
- Bénéficier d'une aide (investissement) aux opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements.*
- Vous regrouper avec d'autres propriétaires en structures, type association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF), afin de gérer en commun vos parcelles. Une partie des frais de démarrage, puis de ceux liés au développement, peut être financée par le Département.
- Utiliser l'outil "Bourse foncière forestière de l'Ardèche (B2F 07)" sur Internet (www.b2f.ardeche.fr) pour vendre, acheter, échanger des biens forestiers.



Département de l'Ardèche Direction des politiques territoriales

Service Espaces naturels - Forêt

Tél.: 04 75 66 75 96

Mail: acathala@ardeche.fr

- Solliciter l'accompagnement du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Auvergne-Rhône-Alpes si vous êtes un propriétaire forestier privé: conseils en matière de sylviculture et gestion durable des forêts, appuis techniques pour vos projets et montages de dossiers.
- Solliciter l'accompagnement de l'Association des Communes forestières de l'Ardèche (COFOR) si vous êtes une collectivité.
 (+ d'infos page 7 de ce document "Si vous êtes un élu local")

LES AIDES DÉPARTEMENTALES

- sont conditionnées pour l'amont:
 à la mise en place de garanties de gestion
 durable (document de gestion durable,
 certification forestière),
- sont priorisées pour l'aval et les collectivités : à la mise en place de démarches de certification des entreprises et de traçabilité "bois local".











De quelles AIDES pouvez-vous bénéficier?



- Bénéficier d'une aide (investissement) pour la constitution de domaines forestiers publics : création ou agrandissement.**
- Bénéficier d'une aide (investissement) pour la réalisation de plateformes de stockage, de transfert et/ou de transformation des bois (modalités d'intervention à préciser selon la nature du projet).***
- Bénéficier d'une aide (investissement) pour la création de réseaux de chaleur ou de chaufferies collectives au bois.***
- Bénéficier d'un "bonus bois local" pour la construction, la rénovation ou l'extension d'équipements publics (bâtiments, ouvrages d'art, aménagements extérieurs), intégrant majoritairement du 'bois local'. Ce bonus peut être majoré dans le cadre d'utilisation de bois certifiés Bois des Territoires du Massif Central (BTMC™) ou équivalent.***
- Bénéficier d'une aide pour régulariser le statut des ouvrages de défense de la forêt contre les incendies (DFCI): prise en charge est de 80% des frais de formalités administratives. Le statut foncier et juridique de ces équipements doit être sécurisé pour que les forestiers-sapeurs du Département puissent en assurer leur entretien.*



Département de l'Ardèche Direction des politiques territoriales

Service Espaces naturels - Forêt

Tél.: 04 75 66 75 96

Mail: acathala@ardeche.fr

- Solliciter l'accompagnement de l'Association des Communes forestières de l'Ardèche (COFOR), que votre collectivité soit propriétaire ou non de forêt. Cette association propose des formations, des appuis techniques et de l'aide au montage de dossiers. Elle défendra vos intérêts auprès des instances et sera force de proposition en matière de politique territoriale forestière.
- Solliciter l'accompagnement technique de FIBOIS 07-26,
 l'interprofession de la filière forêt-bois Ardèche et Drôme,
 pour des projets de construction/rénovation/extension intégrant
 du bois ou de chauffage au bois énergie.



- Bénéficier d'une aide à l'investissement productif dans le cadre d'un plan de développement de l'entreprise (entreprises de la filière, de l'amont à l'aval).*
- Bénéficier d'une aide au financement de projets innovants, dans une logique de filière amont-aval et de circuits de proximité (investissements matériels et immatériels).*



SDEA - Ardèche Développement

Pôle Développement

Tél.: 04 75 65 57 50 / 06 48 00 27 41 Mail: j.cottier@sdea-ardeche.fr

 Solliciter l'accompagnement technique de FIBOIS 07-26, l'interprofession qui regroupe des acteurs et des entreprises de l'ensemble de la filière forêt-bois Ardèche et Drôme.



